

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 26 novembre 2008 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute (19h50)
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
Mme	Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière (19h35)
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne (20h35)
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt (20h25)
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Gaétan Chénier	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson
M.	Léopold Goulet	Représentant	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.

133-11-2008

ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal.
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
 - 4.1 Assemblée Générale du 29 octobre 2008.
 - 4.2 Comité Administratif du 5 novembre 2008 - Suivi.
5. Période réservée à l'assistance.
6. Correspondance.
 - 6.1 Municipalité de La Corne
7. Administration :
 - 7.1 Taux d'intérêt pour 2009.
 - 7.2 Renouvellement de la marge de crédit pour 2009 :
 - 7.2.1 MRC d'Abitibi.
 - 7.2.2 Service Forêt.
 - 7.3 Prévisions budgétaires 2009 de la MRC d'Abitibi :
 - 7.3.1 Partie I – Adoption.
 - 7.3.2 Partie II – Adoption.
 - 7.3.3 Partie III – Adoption.
 - 7.4 Règlement # 79 – Composition du Comité Administratif.
8. CLD Abitibi :
9. Service d'Aménagement :
 - 9.1 Avis de motion - Modification au règlement # 89 sur l'abattage d'arbres en forêt privée.
 - 9.2 Comité d'analyse – Nomination d'un nouveau représentant.
 - 9.3 Modification de la résolution 106-09-2008 (inspecteur)
10. Service Forêt :
 - 10.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.
 - 10.2 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement # 76 du fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.
11. Sécurité Incendie :
12. Service d'Évaluation :
13. Municipalités :
 - 13.1 Fédération québécoise des municipalités – Consultation.
14. TNO :
15. Autres sujets :
 - 15.1 Rencontre des maires le 13 décembre 2008 – Suivi.
 - 15.2 Comité de sécurité public (CSP) – Priorités 2009-2010.
 - 15.3 Dossier supra-local – Suivi.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :
17. Informations :
 - 17.1 Ministère des Transports du Québec – Stratégies d'interventions 2008-2012.

18. Élection des membres du Comité Administratif et du préfet suppléant :
 - 18.1 Explications de la procédure d'élection. (cd-4)
 - 18.2 Ajournement de l'assemblée.
 - 18.3 Réouverture de l'assemblée.
 - 18.4 Nomination d'un secrétaire d'élection.
 - 18.5 Nomination de deux scrutateurs.
 - 18.6 Membres du Comité Administratif :
 - 18.6.1 Représentant de la Zone 1 :
La Corne, Landrienne et St-Marc-de-Figuery
 - 18.6.1.1 Candidatures.
 - 18.6.1.2 Fermeture des candidatures
 - 18.6.2 Représentant de la Zone 2 :
Berry, Launay, St-Dominique-du-Rosaire, St-Félix-de-Dalquier et Trécesson
 - 18.6.1.3 Candidatures.
 - 18.6.1.4 Fermeture des candidatures.
 - 18.6.3 Représentant de la Zone 3 :
La Motte, Preissac, St-Mathieu-d'Harricana et Ste-Gertrude-Manneville
 - 18.6.1.5 Candidatures.
 - 18.6.1.6 Fermeture des candidatures.
 - 18.6.4 Représentant de la Zone 4 :
Barraute, Champneuf, La Morandière et Rochebaucourt
 - 18.6.1.7 Candidatures.
 - 18.6.1.8 Fermeture des candidatures.
 - 18.6.5 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 18.7 Confirmation du représentant de la ville d'Amos.
 - 18.8 Nomination du préfet suppléant :
 - 18.8.1 Candidatures.
 - 18.8.2 Fermeture des candidatures.
 - 18.8.3 Destruction des bulletins de vote s'il y a lieu.
 - 18.9 Remerciements aux administrateurs sortants s'il y a lieu.
 - 18.10 Autorisation de signature des effets bancaires de la MRC au préfet et au préfet suppléant s'il y a lieu.
 - 18.11 Déclaration solennelle des élus.
19. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

134-11-2008 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 OCTOBRE 2008 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 29 octobre 2008.

ADOPTÉE

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 15 OCTOBRE 2008 :

Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier ainsi que Monsieur le conseiller de comté, Rosaire Guénette demande d'inscrire leur désaccord quant au paiement de la facture de Bélanger, Barrette, avocats, puisqu'il a été pris à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi.

Le sujet sera discuté lors de la rencontre des maires du 13 décembre prochain.

SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 5 NOVEMBRE 2008 :

Monsieur Michel Roy, directeur général, répond aux questionnements des maires relativement aux sujets qui ont été traités lors de la rencontre du Comité Administratif du 5 novembre 2008.

PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :

Aucune personne ne souhaite s'exprimer.

CORRESPONDANCE :

MUNICIPALITÉ DE LA CORNE :

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait la lecture de la résolution 244-11-08 de la municipalité de La Corne à l'effet que la municipalité se retire du règlement # 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée puisque les dépenses reliées à l'application du règlement sont assumées par le programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet II) et que ce programme du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune prendra fin le 31 mars 2009.

135-11-2008 **TAUX D'INTÉRÊT POUR L'ANNÉE 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour les comptes à recevoir (MRC, Service Forêt, TNO) de l'année 2009 à 18% l'an.

ADOPTÉE

136-11-2008 **MRC D'ABITIBI - RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR L'ANNÉE 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 250 000.00\$ pour l'année financière 2009.

ADOPTÉE

137-11-2008 **SERVICE FORÊT - RENOUELEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT POUR L'ANNÉE 2009 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que le Service Forêt de la MRC d'Abitibi renouvelle sa marge de crédit à la Banque Nationale du Canada au montant de 500 000.00\$ pour l'année financière 2009.

ADOPTÉE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 DE LA MRC D'ABITIBI :

Madame Carole Lanoix, directrice du Service Financier, fait la présentation des prévisions budgétaires de la MRC d'Abitibi pour l'année 2009.

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que compte tenu que les négociations entre le Comité de la MRC d'Abitibi et la ville d'Amos concernant le renouvellement de l'entente pour les activités et équipements à caractère supralocal ne sont pas terminées, le même montant que l'exercice 2008 a été reporté pour 2009 soit 122 867\$.

Au terme des discussions, la résolution suivante est adoptée.

138-11-2008 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE I :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller du comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2009 de la MRC d'Abitibi, Partie I (administration, aménagement, géomatique, livraison de programmes, immatriculations, développement économique, mesures d'urgence, gestion des cours d'eau, Plan de gestion des matières résiduelles, Plan stratégique de développement touristique), soient adoptées et que la base de répartition soit calculée selon la richesse foncière uniformisée de l'ensemble des municipalités.

ADOPTÉE

139-11-2008 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE II :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller du comté Clément Turgeon, appuyé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2009 de la MRC d'Abitibi Partie II soient adoptées et que la base de répartition soit calculée de la façon suivante :

- Évaluation et tenue à jour, équilibrage des rôles, tourisme, loisirs et culture / Selon la richesse foncière uniformisée des municipalités régies par le Code Municipal;
- Aéroport / 50% selon la richesse foncière uniformisée et 50% sur la population;
- Réseau large bande / Montant fixe par municipalité.

Toutefois :

- Les négociations entre la ville d'Amos et les municipalités régies par le Code Municipal pour le renouvellement de l'Entente pour les équipements et activités à caractère supralocal se poursuivent et;
- Au terme de la négociation, le montant convenu fera l'objet d'un ajustement de la quote-part des municipalités régies par le Code Municipal.

ADOPTÉE

140-11-2008 **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 DE LA MRC D'ABITIBI – PARTIE III :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller du comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu que les prévisions budgétaires 2009 de la MRC d'Abitibi, Partie III (règlement sur les normes d'intervention pour l'abattage d'arbres en forêt privée), soient adoptées. Toutefois, le tableau des quotes-parts sera ajusté compte tenu du retrait de la municipalité de La Corne.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT # 79 – COMPOSITION DU COMITÉ ADMINISTRATIF :

Les maires discutent de la possibilité de modifier l'article 2.3 « Dates et lieu de rencontres » du règlement numéro 79 concernant la composition du Comité Administratif afin d'envisager la possibilité que les rencontres soient tenues en soirée plutôt que le jour afin de donner la chance à tous d'y siéger.

Au terme de la discussion, il est convenu de laisser les membres du Comité Administratif de discuter de ce sujet entre eux lors de leur prochaine rencontre afin de répondre aux attentes de tous les membres.

141-11-2008 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 89 « MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE » – AVIS DE MOTION :**

Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin donne avis de motion à l'effet de présenter, lors d'une session ultérieure de ce Conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 89 « Modalités d'interventions forestières en forêt privée » afin d'exclure la municipalité de La Corne de l'application dudit règlement.

ADOPTÉE

142-11-2008 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 89 « MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE » – COMITÉ D'ANALYSE – REPRÉSENTANT :**

ATTENDU que Monsieur Michel Lévesque, maire de la municipalité de La Corne, avait été nommé par la résolution numéro 128-10-2008 pour siéger sur le comité d'analyse visant à modifier le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée;

ATTENDU que la municipalité de La Corne, par sa résolution numéro 244-11-08 a informé la MRC d'Abitibi qu'elle se retirait de l'application du règlement numéro 89;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de nommer un représentant pour remplacer Monsieur Michel Lévesque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté René Martineau et unanimement résolu de déléguer Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, pour siéger sur le comité d'analyse visant à modifier le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée en remplacement de Monsieur Michel Lévesque.

ADOPTÉE

143-11-2008 **MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 106-09-2008 - RÈGLEMENT NUMÉRO 89 « MODALITÉS D'INTERVENTIONS FORESTIÈRES EN FORÊT PRIVÉE » - NOMINATION DE L'INSPECTEUR FORESTIER :**

ATTENDU que le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi est entré en vigueur le 4 novembre 2006 conformément à l'article 79.16 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que l'article 3.1 du règlement numéro 89 mentionne que l'inspecteur forestier de la MRC est chargé de l'application du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyée par Monsieur le conseiller de comté René Martineau et unanimement résolu de nommer Madame Marie-Pier Fraser à titre d'inspecteur forestier de la MRC d'Abitibi, pour appliquer le règlement numéro 89 sur les modalités d'interventions forestières en forêt privée de la MRC d'Abitibi, et Monsieur Martin Lavoie, Monsieur Michel Plourde ainsi que Monsieur Jocelyn Ouellet à titre d'inspecteurs forestiers substitués, avec les mêmes droits, obligations et charges dans le cas de vacances, de refus ou d'incapacité d'agir de l'inspecteur forestier de la MRC d'Abitibi.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76 « FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI – MODALITÉS DE GESTION » :

Monsieur François Lemieux, président du Comité Consultatif Forêt, fait la lecture du projet de règlement modifiant le règlement numéro 76 « Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi – Modalités de gestion » et répond aux précisions demandées.

144-11-2008

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76 « FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI – MODALITÉS DE GESTION » - AVIS DE MOTION :

Monsieur le conseiller de comté François Lemieux donne avis de motion à l'effet de présenter, lors d'une session ultérieure de ce Conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 76 « Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux ».

Dispense de lecture sera faite lors de l'adoption du règlement puisqu'elle a été faite à la présente séance et que tous les maires ont une copie entre les mains.

ADOPTÉE

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – CONSULTATION :

Ce sujet a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Gaétan Chénier, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana. Monsieur Chénier explique donc aux maires, qu'à son point de vue, la Fédération Québécoise des Municipalités n'exerce pas une consultation appropriée auprès de ses membres avant de prendre une ligne de conduite dans certains dossiers.

Les autres maires expriment également leurs opinions.

Toutefois au terme de la discussion, la conclusion est que la Fédération Québécoise des Municipalités défend les positions prises par ses membres à l'unanimité dans le meilleur des cas ou par la majorité de ses membres puisqu'elle fonctionne dans un système démocratique.

RENCONTRE DES MAIRES – SUIVI :

Monsieur Jacques Riopel, préfet, rappelle aux maires la rencontre qui se tiendra le 13 décembre prochain à compter de 8h30 à la salle Exécutive de l'Hôtel des Eskers.

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIC (CSP) – PRIORITÉS 2009-2010 :

Les maires sont informés qu'il y a lieu de définir les priorités d'actions pour 2009-2010 pour les municipalités rurales.

Il est convenu de maintenir les mêmes priorités d'actions tout en ajoutant une nouvelle action à la priorité numéro 4.

PRIORITÉS RURALES :

3. Prévenir et combattre le trafic de stupéfiants à proximité des écoles et dans les écoles :
 - Rencontre avec les responsables d'écoles pour évaluation des besoins par école;
 - Présence du PIMS par école;
 - Procéder à l'identification des consommateurs et trafiquants par école;
 - Procéder à l'identification des suspects pour autres infractions criminelles par école;
 - Réaliser des conférences dans les écoles et autres établissements;
 - Effectuer des patrouilles préventives aux heures de sortie des écoles.
4. Maintenir une présence, visibilité dans les secteurs de patrouille 1a, 1b, 3a et 3b (MRC rurale) :
 - Patrouille préventive (routes et rangs);
 - Opération visibilité dans les villages et les zones de 50km/heure;
 - Barrage de dépistage d'alcool;Ajout :
 - Visite des parcs et installations sportives à la demande des municipalités.

DOSSIER SUPRALOCAL – SUIVI :

Compte tenu que nous avons reçu hier la position finale de la Ville d'Amos, un suivi sera fait lors de l'Assemblée Générale des maires du 10 décembre 2008.

SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :

Monsieur Daniel Lalancette, maire de Rochebaucourt, fait le suivi du projet de relance et de diversification pour le Secteur des Coteaux. Le projet de culture de saules progresse et de nouveaux partenaires ont manifesté leur intérêt à participer au projet.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS – STRATÉGIES D’INTERVENTION – BILAN 2008-2009 :

Les maires sont informés qu’une rencontre s’est tenue le 11 novembre dernier entre les représentants du Ministère des Transports, de la Conférence Régionale des Élus et de la Conférence des Préfets de l’Abitibi-Témiscamingue et que lors de cette rencontre le ministère a présenté ses stratégies d’interventions pour la période 2008-2013.

Les maires ont d’ailleurs dans leurs dossiers copie du bilan 2008-2009 du Ministère des Transports.

ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

EXPLICATIONS CONCERNANT L’ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DU PRÉFET SUPPLÉANT :

Monsieur Michel Roy, à titre de président d’élection, explique aux maires le mode de fonctionnement régissant les élections aux postes de membres du Comité Administratif et du préfet suppléant et s’enquiert auprès d’eux si des explications supplémentaires sont nécessaires.

Il est maintenant convenu d’ajourner l’assemblée afin de laisser le temps aux maires de se consulter.

145-11-2008 **AJOURNEMENT DE L’ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gaétan Chénier et unanimement résolu que l’assemblée soit ajournée à 22h05.

ADOPTÉE

146-11-2008 **RÉOUVERTURE DE L’ASSEMBLÉE AJOURNÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de rouvrir l’assemblée.

À 22h16, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence du président d’élection, Monsieur Michel Roy, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
Mme	Micheline Bureau	Mairesse	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Gilles Labbé	Maire	Launay
M.	Jean-Yves Gingras	Maire	Preissac
M.	Daniel Lalancette	Maire	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Gaétan Chénier	Maire	Saint-Mathieu-d’Harricana
M.	Clément Turgeon	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Jacques Trudel	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

147-11-2008 **NOMINATION D’UNE SECRÉTAIRE D’ÉLECTION :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu que Madame Carole Lanoix soit nommée secrétaire d’élection.

ADOPTÉE

148-11-2008 **NOMINATION DES SCRUTATEURS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau unanimement résolu que Monsieur Léopold Goulet ainsi que Monsieur Jacques Riopel soient nommés scrutateurs.

ADOPTÉE

- 149-11-2008 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 1 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA CORNE, LANDRIENNE ET SAINT-MARC-DE-FIGUERY :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de présenter Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 1.
- ADOPTÉE
- 150-11-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES DE LA ZONE 1 :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 1.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 1 :**
- Monsieur Réal Nolet, représentant de la municipalité de Saint-Marc-de-Figuery, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- 151-11-2008 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 2 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BERRY, LAUNAY, SAINT-DOMINIQUE-DU-ROSAIRE, SAINT-FÉLIX-DE-DALQUIER ET TRÉCESSON :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Gilles Labbé et unanimement résolu de présenter Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 2.
- ADOPTÉE
- 152-11-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES DE LA ZONE 2 :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyée par Monsieur le conseiller de comté Luc Pomerleau et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 2.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 2 :**
- Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- 153-11-2008 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 3 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE LA MOTTE, PREISSAC, SAINT-MATHIEU-D'HARRICANA ET SAINTE-GERTRUDE-MANNEVILLE:**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon, appuyé Monsieur le conseiller de comté Jean-Yves Gingras et unanimement résolu de présenter Monsieur Gaéтан Chénier, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 3.
- ADOPTÉE
- 154-11-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES DE LA ZONE 3 :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 3.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 3 :**
- Monsieur Gaéтан Chénier, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.

- 155-11-2008 **REPRÉSENTANT DE LA ZONE 4 QUI REGROUPE LES MUNICIPALITÉS DE BARRAUTE, CHAMPNEUF, LA MORANDIERE ET ROCHEBAUCOURT:**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau et unanimement résolu de présenter Monsieur Rosaire Guénette, maire de la municipalité de Champneuf comme membre du Comité Administratif pour représenter la Zone 4.
- ADOPTÉE
- 156-11-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES DE LA ZONE 4 :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de représentant de la Zone 4.
- ADOPTÉE
- POSTE D'ADMINISTRATEUR DE LA ZONE 4 :**
- Monsieur Rosaire Guénette, maire de la municipalité de Champneuf, accepte le poste et le président d'élection le déclare donc élu.
- DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF :**
- Il n'y a pas eu de vote pour combler les postes de représentants de zone sur le Comité Administratif.
- 157-11-2008 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette et unanimement résolu de présenter Monsieur Gaéтан Chénier, maire de la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana et représentant de la Zone 3, au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- 158-11-2008 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu de présenter Monsieur Rosaire Guénette, maire de la municipalité de Champneuf et représentant de la Zone 4, au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- 159-11-2008 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Gaéтан Chénier, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu de présenter Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire et représentant de la Zone 2, au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- 160-11-2008 **POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Daniel Lalancette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de présenter Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la ville d'Amos, au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE
- 161-11-2008 **FERMETURE DES CANDIDATURES POUR LE POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :**
- Il est proposé par Madame la conseillère de comté Micheline Bureau, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu de fermer la mise en candidature au poste de préfet suppléant.
- ADOPTÉE

POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT :

Monsieur Ulrick Chérubin, maire de la Ville d'Amos, accepte sa candidature au poste de préfet suppléant.

Monsieur Maurice Godbout, maire de la municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, refuse le poste de préfet suppléant.

Monsieur Rosaire Guénette, maire de la municipalité de Champneuf, refuse le poste de préfet suppléant.

Monsieur Gaétan Chénier, maire de la municipalité de Saint-Mathieu d'Harricana, refuse le poste de préfet suppléant.

Le président d'élection déclare donc élu Monsieur Ulrick Chérubin au poste de préfet suppléant.

DESTRUCTION DES BULLETINS DE VOTE POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT :

Il n'y a pas eu de vote pour combler le poste de préfet suppléant.

162-11-2008 **REMERCIEMENTS AUX ADMINISTRATEURS SORTANTS :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de remercier les administrateurs sortants suivants pour leurs bons services sur le Comité Administratif tout au long de la dernière année :

Monsieur René Martineau, maire de La Motte, représentant de la zone 3.
Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, représentant de la zone 4.

ADOPTÉE

163-11-2008 **AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Clément Turgeon et unanimement résolu d'autoriser Monsieur Jacques Riopel, préfet, ou en son absence Monsieur Ulrick Chérubin, préfet suppléant, ainsi que Monsieur Michel Roy, directeur général, ou en son absence Madame Doris Jubinville, secrétaire-trésorière adjointe, à signer les effets bancaires pour les comptes suivants à la Banque Nationale du Canada :

MRC d'Abitibi : 00509-21
Service Forêt : 03-577-25
TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy : 03-284-23

ADOPTÉE

DÉCLARATION SOLENNELLE DES ÉLUS :

Suite à ces élections, chaque élu signe une déclaration solennelle dans laquelle il déclare solennellement qu'il remplira avec honnêteté et fidélité, les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de ses capacités et est assermenté par Monsieur Michel Roy, commissaire à l'Assermentation du district judiciaire d'Abitibi (# 117099).

164-11-2008 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Michel Lévesque et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h40.

ADOPTÉE

Jacques Riopel,
Préfet.

Michel Roy,
Directeur général.